

COMMUNE DE SEICHAMPS  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 10 FEVRIER 2014

**Sous la présidence de :** Monsieur Henri CHANUT, Maire de la commune.

**Date de la convocation au Conseil Municipal :** 4 février 2014

**ETAIENT PRESENTS :** MM. CHANUT, CHARPENTIER, COCHE, BRZAKOVIC, INGRET, EGLOFFE, SCHNEIDER, GARCIA, BOICHE, KLOUTZ, LECOMTE, GUILLAUME  
Mmes GLESS, TREIBER, REVOL, AGOSTINI, DIONNET, LANUEL, FABBRI, PANIS, KRIER

**ABSENT EXCUSE :** M. CLERC

**PROCURATIONS :** Mme MEON à M. SCHNEIDER  
Mme DIART à M. CHARPENTIER  
Mme LEMINEUR à Mme LANUEL  
Mme LORRAIN à M. CHANUT  
M. KEINERKNECHT à Mme PANIS  
M. GRANJON à Mme KRIER  
Mme MAISTRE à M. LECOMTE

**Secrétaire de séance :** conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Gérard KLOUTZ a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

<b>PROCES-VERBAL DE SEANCE</b>
--------------------------------

Approbation du compte-rendu de la séance du 2 décembre 2013 : pas d'observation  
Communication au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L 2122-22 : pas d'observation

### **1. Débat d'Orientation Budgétaire 2014**

Patrick COCHE déroule la présentation du DOB 2014. A l'issue du déroulé, Monsieur le Maire appelle les remarques.

Mme PANIS prend la parole la première et lit le texte ci-joint.

Patrick COCHE revient sur les quelques points soulevés. Mme PANIS déplore que dans le DOB (page 41) n'apparaisse qu'un seul des deux emprunts contractés : Caisse des Dépôts et Consignations. La Banque Postale n'est pas citée.

Monsieur CHANUT lui répond que le total des emprunts inscrit au DOB représente bien ces deux emprunts, mais qu'il a été fait le choix de mettre l'accent sur les conditions exceptionnelles de l'emprunt de la caisse des dépôts ; 21 ans accordés à 2.25 % (taux du livret A + 1 %). Monsieur CHANUT rappelle aussi que la Haie Cerlin est de la compétence de la CUGN et que les travaux ont pris du retard. Les permis de construire sont à présent déposés. Monsieur CHANUT rappelle enfin qu'investir c'est participer à la politique de l'emploi et de l'investissement.

Mme KRIER dit « bravo pour cette présentation du DOB, qui est un bel outil de propagande ».

S'ensuivent des remarques sur l'inutilité de l'agrandissement de la mairie et la construction du multi-accueil sans projet de budget de fonctionnement. Etc...

M. CHANUT lui démontre preuve à l'appui avec les comptes-rendus du Conseils Municipaux précédents (6 au total) où il était déjà présenté le détail que ces projets n'ont pas été élaborés en catimini.

Le DOB n'appelle pas de vote.

### **2. Demande de subvention – Festival de théâtre 2014**

Patrick COCHE donne lecture du projet de délibération  
Adoptée à l'unanimité

COMMUNE DE SEICHAMPS  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 10 FEVRIER 2014

**3. Convention de partenariat avec la Mission Locale du Grand Nancy**

Yveline LANUEL donne lecture du projet de délibération  
Adoptée à l'unanimité

**4. Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF 54**

Pascale TREIBER donne lecture du projet de délibération  
Adoptée à l'unanimité

**5. Convention d'Action Sociale Familiale Aide aux Temps Libres sur fonds propres –  
Accueil Collectif de Mineurs et séjours courts au titre d'une activité accessoire à  
l'Accueil Collectif de Mineurs 2014-2017**

Pascale TREIBER donne lecture du projet de délibération  
Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,  
Gérard KLOUTZ

Le Maire,  
Henri CHANUT

COMMUNE DE SEICHAMPS  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 10 FEVRIER 2014

INTERVENTION DE MADAME PANIS

Monsieur le Maire comme vous le dites en première page le Débat d'Orientation Budgétaire, c'est d'informer sur l'évolution de la situation financière de la Collectivité et de discuter sur les Orientations Budgétaires pour l'exercice 2014.

Or les premières pages du DOB, très politique, brosse un état général de la situation financière de la France en redressement qui n'est pas le fruit uniquement de la politique actuelle menée par le gouvernement socialiste dont vous faites partie mais par aussi le gouvernement précédent. Je déplore donc que vous ne mentionniez pas le bilan catastrophique en matière d'emploi dont Monsieur HOLLANDE s'était fait une priorité en matière de campagne électorale.

Concernant le contexte local, je suis surprise des chiffres énoncés sur la baisse de la population. En effet SEICHAMPS passe en dessous des 5 000 habitants (recensement 2013) ce qui entraîne vous ne me contredirez pas, une diminution du nombre de conseillers municipaux pour les élections municipales 2014, mais aussi une diminution de la DGF dont vous n'indiquez pas le chiffre et qui peut déjà être calculé.

Aussi je ne m'avancerai pas sur le fait que l'apport de nouvelle population va générer de nouvelles ressources, car il a été constaté le cas inverse dans d'autres communes de l'agglomération Nancéienne.

Monsieur le Maire, vous ne pouvez pas vous attribuer seul la situation financière saine de SEICHAMPS, car lors de la prise de vos fonctions, vous avez hérité d'une situation saine engagée par notre équipe dont j'étais 1<sup>ère</sup> adjointe. Nous avons amorcé la diminution de l'endettement de la commune, ce qui ne va pas être le cas avec l'emprunt de 839 000 € contracté en 2013 et dont les premières échéances vont être payées sur l'exercice 2014.

Votre bilan « Ambitieux » est aussi le fruit de la politique menée par votre prédécesseur qui avait lancé le projet de redynamiser le centre ville et l'aménagement de la ZAC de la Haie Cerlin.

En matière d'éducation, les rythmes scolaires seront appliqués dès la rentrée scolaire 2014/2015, et vous mentionnez uniquement les dotations versées par l'état (50 € par enfant) et la CAF (53 €).

**L'impact financier sera conséquent car vous n'êtes pas sans savoir que la dotation de l'état sera uniquement versée l'année de sa mise en place.**

Oui Monsieur le Maire, et je vous rejoins dans ces propos, la baisse de la population, et la baisse des dotations de l'état nécessitent une grande prudence en matière de prévision et il serait irresponsable de diminuer les taux d'impositions ou tout autres recettes.

Par contre ce qui est inquiétant c'est l'augmentation des dépenses de fonctionnement soit :

- Charges de gestion générales : + 12,13 % entre 2008 et la prévision du CA 2013 qui sont bien au dessus de l'inflation pour la même période.
- Frais de personnel : + 7,73 % sur la même période. (3 attachés pour une commune de – 5 000 habitants ?)

**Pour 2014**, vous ne mentionnez aucun chiffre sur les frais de personnel, et les charges de gestion générale, alors que les nouvelles structures (agrandissement Hôtel de Ville – l'espace Multi-accueil – création de la médiathèque) vont engendrer des dépenses supplémentaires.

COMMUNE DE SEICHAMPS  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 10 FEVRIER 2014

Ce qui est encore plus étonnant c'est que le montant de la nouvelle crèche devrait s'élever à 168 000 € chiffre quasiment identique à 2013 140 000 €. Que deviennent les assistantes maternelles actuelles ?

Toutes ces interrogations, me font penser qu'aucune estimation n'ait été faite en amont, et j'aimerais avoir un éclaircissement sur le coût annuel de fonctionnement sur les nouvelles structures et sur les rythmes scolaires ainsi que l'impact sur les nouvelles recettes engendrées par une théorique augmentation de la population.

Monsieur le Maire n'y a-t-il pas des élections municipales ? Vous présentez un DOB comme s'il n'y avait pas d'échéances électorales. Cette présentation est bien trop panégyrique. C'est un constat.

Jacqueline PANIS

COMMUNE DE SEICHAMPS  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 10 FEVRIER 2014

DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR LE  
CONSEIL MUNICIPAL PAR DELIBERATION DU 31 MARS 2008  
(Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Date	N° de la décision	OBJET
03/12/2013	90/2013	Création d'une crèche multi-accueil – Lot 18 VRD aménagement paysager – avenant n°2 – CDE TP SAS
03/12/2013	91/2013	Extension de l'Hôtel de Ville – Lot 10 Electricité – avenant n°2 – SAS SETEA
24/01/2014	06/2014	Création d'une crèche multi-accueil – Lot 18 VRD aménagement paysager – avenant n°3 – CDE TP SAS
28/01/2014	07/2014	Convention Pass'Sport Culture – Avenant
05/02/2014	08/2014	Création d'une crèche multi-accueil – Lot 6 Menuiserie intérieure – avenant n°1 – EML INTERACTIVE

**Délibération N°01**

**Objet** : Débat d'Orientation Budgétaire 2014

**Nombre de conseillers** : 29

En exercice : 29

Présents : 21

Votants : 28

Pour :

Contre :

Abstention :

**Rapporteur** : Patrick COCHE

Avant le vote du Budget Primitif, le Conseil Municipal est amené à débattre chaque année des orientations budgétaires de la Commune.

A cet effet, le rapport ci-joint présente :

- ✚ Le contexte national et local
- ✚ La situation financière de la commune avec une analyse rétrospective de 2008 à 2013
- ✚ La dette communale
- ✚ Les orientations budgétaires 2014

Sur proposition de la commission Finances, Suivi du budget qui s'est réunie le 28 janvier 2014, il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire de la Commune.

Pas de vote.

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2014.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

COMMUNE DE SEICHAMPS  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 10 FEVRIER 2014

**Délibération N°02**

**Objet** : Demande de subvention – Festival de théâtre 2014

**Nombre de conseillers** : 29

En exercice : 29

Présents : 21

Votants : 28

Pour : 28

Contre :

Abstention :

**Rapporteur** : Patrick COCHE

L'année passée, la Région Lorraine a bien voulu accompagner notre projet artistique d'organisation d'un festival de théâtre, marque de l'engagement culturel fort de notre territoire.

La mise en œuvre du projet « Le théâtre dans tous ses états » se déroulera du 14 au 22 février 2014 au centre socio culturel de Seichamps.

Le Festival de Théâtre organisé par la municipalité répond à différents enjeux à savoir garantir la diversité culturelle sur le territoire, traduire un dynamisme culturel, développer un véritable projet artistique de qualité et mettre en œuvre des actions spécifiques pour conquérir de nouveaux publics.

C'est pourquoi, après différents contacts auprès des services des partenaires financeurs, il en ressort que le Festival de Théâtre remplit les conditions d'éligibilité.

Cette année, la commune entend solliciter à nouveau ces partenaires à hauteur de :

- 2 000 € auprès de la Région Lorraine au titre des « initiatives culturelles locales »

Il est demandé au Conseil Municipal :

- ✚ De solliciter une subvention de 2 000 € auprès de la Région Lorraine pour l'édition 2014 du Festival de théâtre ;
- ✚ De financer la partie non subventionnée.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

**Délibération N°03**

**Objet** : Convention de partenariat avec la Mission Locale du Grand Nancy

**Nombre de conseillers** : 29

En exercice : 29

Présents : 21

Votants : 28

Pour : 28

Contre :

Abstention :

**Rapporteur** : Yveline LANUEL

COMMUNE DE SEICHAMPS  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 10 FEVRIER 2014

La commune de Seichamps est membre de la Mission Locale du Grand Nancy depuis 1988.

Dans la continuité de sa politique en faveur des jeunes et de la cohésion sociale, la commune développe – au travers de son pôle social et emploi - des partenariats afin de permettre aux personnes en recherche d'emploi de disposer des outils nécessaires à leurs démarches d'insertion.

Les missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes se sont développées à partir de 1982 par la volonté conjointe des communes et de l'Etat, puis de celle des régions en 1993, réaffirmée en 2004, pour organiser localement une intervention globale au service des jeunes, de 16 à 25 ans révolus, en quête d'un emploi durable et d'une autonomie sociale. Elles constituent aujourd'hui, en tant que pivot de l'accompagnement des jeunes, un réseau placé au cœur des politiques publiques d'insertion des jeunes.

La Mission Locale du Grand Nancy remplit une mission de service public pour l'orientation et l'insertion professionnelle et sociale des jeunes, confiée par l'Etat et les collectivités territoriales, chacun dans son champ de compétence.

La présente convention s'inscrit dans la continuité de celle signée le 8 février 1988 et de l'avenant du 10 janvier 2006, et a pour objet de définir les engagements réciproques et les moyens à mettre en œuvre au service de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de la commune de Seichamps. Elle exprime la volonté de formaliser un partenariat engagé entre la ville de Seichamps et la Mission Locale du Grand Nancy, afin de mutualiser les moyens et d'optimiser les outils au bénéfice de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de la commune.

Les objectifs poursuivis par cette convention sont de deux ordres :

- Prendre en compte les nouveaux enjeux et dispositifs mis en place dans les domaines de l'insertion et de l'emploi en faveur des 16-25 ans,
- Mieux définir et mieux répartir les missions entre le Pôle social et emploi de la commune, d'une part, et la Mission Locale du Grand Nancy, d'autre part.

S'agissant de la répartition des missions :

- La commune s'engage pour l'essentiel à prendre en charge l'accueil et l'accompagnement des jeunes de la Ville de Seichamps dans les différents dispositifs (CIVIS, PPAE...);
- La Mission Locale du Grand Nancy s'engage notamment à fournir au personnel du pôle social et emploi de la commune un soutien sous forme de conseils techniques (intervention d'une demi-journée par semaine dans les locaux de la mairie).

Enfin, il est précisé que le pôle social et emploi de la commune souhaite recentrer ses missions. Désormais, il accueillera en priorité les jeunes domiciliés à Seichamps, afin qu'ils puissent bénéficier des meilleures conditions d'accueil et d'un suivi de qualité. Les jeunes issus de communes environnantes ne disposant pas d'une antenne locale seront quant à eux dirigés vers la Mission Locale du Grand Nancy, où ils seront pris en charge par un conseiller.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le partenariat entre la commune de Seichamps et la Mission Locale du Grand Nancy et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

COMMUNE DE SEICHAMPS  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 10 FEVRIER 2014

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

**Délibération N°04**

**Objet** : Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF 54

**Nombre de conseillers** : 29

En exercice : 29

Présents : 21

Votants : 28

Pour : 28

Contre :

Abstention :

**Rapporteur** : Pascale TREIBER

Le Contrat Enfance Jeunesse est un contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe et Moselle et les collectivités territoriales. Sa finalité est de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 17 ans révolus.

La Ville de Seichamps développe sa politique Petite Enfance/ Enfance et Jeunesse et souhaite s'inscrire dans ce dispositif.

Celui-ci devrait permettre le financement de **nouvelles actions**:

- Dans le domaine de la Petite-Enfance

En plus de la crèche familiale, pour répondre au mieux aux besoins des parents en matière de garde et pour la diversifier, une nouvelle structure d'accueil collectif sera mise en service cette année.

- ✚ 24 nouvelles places seraient financées au titre de l'accueil collectif et permanent

- Dans le domaine de l'Enfance

La prise en charge des enfants en dehors des temps scolaires est un enjeu majeur pour notre commune. Ce secteur demande une adaptation permanente à la loi et aux changements de rythmes et d'usages des familles. La Ville souhaite organiser de nouvelles actions sur le temps périscolaire méridien.

- ✚ Le temps d'accueil périscolaire méridien serait financé

- Dans le domaine de la Jeunesse

De nouvelles actions seront mises en place pour adapter l'offre de loisirs et de vacances déclarée en direction des adolescents en lien avec le projet éducatif de la commune.

- ✚ Chantiers Jeunes avec contrepartie immédiate pour les adolescents à partir de 11 ans

- ✚ Accueil de Jeunes (14-17 ans)

Ces deux actions seraient financées.

Il est rappelé que le taux de cofinancement au titre du CEJ est de 55% du reste à charge pour la collectivité.

Le Contrat Enfance Jeunesse serait conclu pour une durée de 4 ans. Pour ce faire, une convention d'objectifs et de financement sera signée dans le courant de l'année. Elle sera effective au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de signature du contrat, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

COMMUNE DE SEICHAMPS  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 10 FEVRIER 2014

Après avis de la Commission Jeunesse réunie le 30 janvier 2014, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer favorablement sur ce projet, afin de permettre à la Ville d'adhérer à ce dispositif de contractualisation avec la CAF.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

**Délibération N°05**

**Objet :** Convention d'Action Sociale Familiale Aide aux Temps Libres sur fonds propres – Accueil Collectif de Mineurs et séjours courts au titre d'une activité accessoire à l'Accueil Collectif de Mineurs 2014-2017

**Nombre de conseillers :** 29

En exercice : 29

Présents : 21

Votants : 28

Pour : 28

Contre :

Abstention :

**Rapporteur :** Brigitte MEON

Dans le cadre des activités destinées à la jeunesse seichanaise, la Caisse d'Allocations Familiales soutient l'action de l'organisme signataire dans le cadre de la politique des Aides aux Temps Libres.

A cet effet, la CAF accorde annuellement aux structures collectives des dotations financières limitatives.

La CAF de Meurthe et Moselle nous a fait parvenir la nouvelle Convention d'Action Sociale Familiale Aides aux Temps Libres sur fonds propres « Accueil collectif de Mineurs et séjours courts au titre d'une activité accessoire à l'Accueil Collectif de Mineurs ».

Cette Convention est valable à compter de la date de signature de la CAF jusqu'à la fin des vacances scolaires de Noël 2017. Son renouvellement sera automatiquement proposé par la CAF au plus tôt deux mois avant sa date d'expiration.

Le montant des participations des aides aux temps libres est fixé annuellement par le Conseil d'Administration de la CAF.

Après avis de la Commission Jeunesse réunie le 30 janvier 2014, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention d'Action Sociale Familiale Aides aux Temps Libres sur fonds propres « Accueil collectif de Mineurs et séjours courts au titre d'une activité accessoire à l'Accueil Collectif de Mineurs ».

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

COMMUNE DE SEICHAMPS  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 10 FEVRIER 2014

**RAPPEL DES AFFAIRES ET LISTE DES PRESENTS**

DATE DE LA DELIBERATION	N° ACTES	NOMENCLATURE ACTES	OBJET DE LA DELIBERATION	N° feuillet	N° affaire
10/02/2014	7.1	Décisions budgétaires	Débat d'Orientation Budgétaire 2014	5	1
10/02/2014	7.5.2.	Subventions inférieures à 23000 €	Demande de subvention – Festival de théâtre 2014	6	2
10/02/2014	8.6	Emploi, formation professionnelle	Convention de partenariat avec la Mission Locale du Grand Nancy	6	3
10/02/2014	8.2	Aide sociale	Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF 54	8	4
10/02/2014	8.2	Aide sociale	Convention d'Action Sociale Familiale Aide aux Temps Libres sur fonds propres – Accueil Collectif de Mineurs et séjours courts au titre d'une activité accessoire à l'Accueil Collectif de Mineurs 2014-2017	9	5

COMMUNE DE SEICHAMPS  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 10 FEVRIER 2014

CONSEILLERS PRESENTS	SIGNATURE OU MOTIFS LES EMPECHANT DE SIGNER	CONSEILLERS PRESENTS	SIGNATURE OU MOTIFS LES EMPECHANT DE SIGNER
Henri CHANUT		Yveline LANUEL	
Danielle GLESS		Juan-Ramon GARCIA	
Michel CHARPENTIER		Jean-Marie BOICHE	
Pascale TREIBER		Yvette FABBRI	
Patrick COCHE		Gérard KLOUTZ	
Boris BRZAKOVIC		Jacqueline PANIS	
Isabelle REVOL		Catherine KRIER	
Claude INGRET		René-Claude LECOMTE	
Marie-Françoise AGOSTINI		Daniel GUILLAUME	
Frédéric EGLOFFE			
Jacqueline DIONNET			
Pierre SCHNEIDER			